



COMPTE-RENDU  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 28 JUIN 2017

---

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en date des 6 et 23 juin 2017, s'est réuni le 28 juin 2017 à 18h30 dans l'Hôtel de Ville de BLAGNAC sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

---

**ETAIENT PRESENTS :**

MONSIEUR LE MAIRE,

Joseph CARLES, Premier adjoint au Maire,

Monique COMBES, Christian BERGON, Maurice BIDOUILH, Alain RIGOUT, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU, Denise COUFFIGNALS, Jean-Paul TEJEDOR, Catherine ESCHARD, Mohamed MAAFRI, Fabien NEGRIER,

Adjoints au Maire ;

Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Danielle PEREZ, Laurence MASSETTE, Didier COMMINCAS, Sylvie BOUSQUET-FABRE, Fouzia BENNAMA, Benoît GOMEZ, Conseillers municipaux délégués ;

Gilbert AJAS, Régis LEONARD, Marc POZZA, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, David GERSON  
Conseillers municipaux.

**Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :**

Françoise FOLI a donné pouvoir à Joseph CARLES,  
Jean-Claude DUBOS a donné pouvoir à Didier COMMINCAS,  
Maryse CAUJOLLE a donné pouvoir à Danielle PEREZ,  
Françoise LABORDE a donné pouvoir à MONSIEUR LE MAIRE,  
Christian CORTES a donné pouvoir à Monique COMBES,  
Bernadette GUERY a donné pouvoir à Fouzia BENNAMA,  
Bernard LOUMAGNE a donné pouvoir à Gilbert AJAS,  
Marie-Christine CALVAIRAC a donné pouvoir à Régis LEONARD,  
Corine BUISSON a donné pouvoir à Marc POZZA

- 
- Nombre de conseillers en exercice : **35**
  - Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**
  - Dates de convocation : **6 et 23 juin 2017**
  - Date d'affichage : **23 juin 2017**
  - ✓ Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **23 juin 2017**
  
  - **Benoît GOMEZ** a été désigné à l'unanimité secrétaire de séance.
  
  - **Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2017 a été adopté à l'unanimité.**

## PROPOS LIMINAIRES

---

**MONSIEUR LE MAIRE** a ouvert la séance en évoquant la mémoire de Jean Gardel, décédé le 31 mai à l'âge de 85 ans. Chevalier des Palmes Académiques, il a été instituteur à l'école des garçons de Blagnac pendant 12 ans avant de devenir Directeur de l'école primaire Jean Moulin en 1965, jusqu'à sa retraite en 1989.

Il a été Conseiller municipal durant 3 mandats successifs de 1983 à 2001 et a siégé à ce titre dans de nombreuses commissions.

Délégué aux jumelages et aux relations internationales de 1989 à 1995, il a participé à développer des liens d'amitié avec Buxtehude, notre ville-jumelle, au travers notamment des 2 amicales, allemande et française.

**MONSIEUR LE MAIRE** a demandé à l'assemblée de respecter une minute de silence.

**MONSIEUR LE MAIRE** a ensuite évoqué l'actualité :

- ✓ L'actualité politique avec « l'effet Macron » à la Présidentielle (23 avril et 7 mai) et le raz-de-marée de la République En Marche (LREM) aux législatives (11 et 18 juin), l'Occitanie n'a pas échappé à cette déferlante et 9 sièges de députés sur 10 en Haute-Garonne ont été obtenus par LREM.
- ✓ L'actualité aéronautique avec le Salon du Bourget porté par un marché très favorable et le climat de confiance qui semble s'installer depuis l'élection présidentielle : quelque 150 milliards de dollars de commandes ont été passés. De plus, la Présidente de la Région Occitanie a annoncé un nouveau plan de soutien à la filière aéronautique « Ader 4 » (2017-2020) de 200 millions d'euros.
- ✓ L'attractivité de Blagnac qui ne se dément pas, comme en attestent les nombreux programmes immobiliers qui voient le jour :
  - sur Andromède, pose de la 1ère pierre de l'îlot 18a2 « Oh Résidence » (Sogeprom) et lancement de la concertation phase 3.
  - dans le centre ancien, pose de la 1ère pierre de la résidence « Cœur Blagnac » (Marignan), rue de Fonsorbes et inauguration de la résidence « Villa Cisneros » (Acantys) qui met la touche finale à la requalification de la rue de Bûches.
- ✓ La « Ferme de Pinot » : un patrimoine historique préservé, inaugurée lundi 26 juin au terme d'1 an et demi de travaux. À l'origine, un petit château de province au cœur d'un domaine agricole, légué à la Ville en 1985. Au cœur de la création d'AéroConstellation, elle est aujourd'hui magnifiquement réhabilitée et retrouve sa vocation originelle - accueillir des enfants - en même temps qu'elle vient renforcer l'attractivité d'Aérosopia dont elle amplifie sa vocation éducative avec 3 salles d'ateliers pédagogiques dédiés aux scolaires, renforce sa portée patrimoniale avec un espace de ressources documentaires et offre à Aérosopia un espace réceptif digne d'un musée moderne avec un auditorium de 67 places et un restaurant.
- ✓ Le musée Aérosopia avec l'aménagement prochain du Tarmac nord qui doublera la surface d'exposition des avions et la création d'un aérodrome de campagne. Un musée unique en Europe et un site touristique majeur de la Métropole toulousaine et de la Région Occitanie.

✓ Les festivités à venir :

- vendredi 30 juin à partir de 19h30 aura lieu la traditionnelle « Fête des Rues » autour d'un village gourmand sur le thème des villes et régions du Tour de France
- samedi de 14h à 18h : porte ouverte à la « Ferme de Pinot »
- samedi toujours à 19h : lancement des Estivités, cette année dans le Parc du Ritouret. Un programme d'activités, de spectacles et d'animations multiples et variés, ouvert gratuitement à toutes les générations de Blagnacais, du dimanche au jeudi.  
**MONSIEUR LE MAIRE** a salué le caractère transversal de ce projet et a remercié les services municipaux impliqués ainsi que les 19 associations participantes.
- samedi 15 juillet : départ de la 14ème étape du Tour de France 2017 Blagnac / Rodez. Ce sera une grande journée sur le thème du vélo qui débutera au Ramier, se poursuivra l'après-midi au Ritouret, au village des Estivités, pour se terminer à la nuit avec le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet sur le lac.  
**MONSIEUR LE MAIRE** a remercié l'ensemble des services municipaux qui, sous l'impulsion de Jean-Marc Dupuy, Directeur des Sports, et Maryvonne Philbert, Directrice de Cabinet, se sont mobilisés depuis plusieurs mois déjà pour que la fête soit belle.

**Monsieur POZZA** a évoqué la promesse du nouveau Président de la République de supprimer la taxe d'habitation pour 80% des ménages français et de compenser cette perte de recettes pour les collectivités mais, a regretté **Monsieur POZZA**, « Le Président n'a pas précisé les modalités de cette compensation. »

**Monsieur POZZA** a donc souligné l'importance de la prudence en matière de gestion publique et s'est étonné que la municipalité engage encore de nouvelles autorisations de programmes d'autant qu'à chaque séance du conseil municipal, était annoncée l'augmentation du coût de celles déjà engagées.

Estimant que les dépenses liées à Aéroscopia et le projet d'un bassin nordique étaient dispendieuses, **Monsieur POZZA** a, au nom de son groupe, demandé à la majorité municipale de se recentrer sur les réels besoins des Blagnacais.

**MONSIEUR LE MAIRE** a répondu que la baisse des recettes liées à la taxe d'habitation ne devrait pas impacter fortement Blagnac d'autant que, grâce à l'industrie aéronautique, le produit fiscal de la commune avait augmenté.

## DECISIONS DU MAIRE

---

**Rapporteur : MONSIEUR LE MAIRE**

### **1. MONSIEUR LE MAIRE REND COMPTE DES DECISIONS QU'IL A PRISES**

Aucune observation n'a été émise.

## FINANCES ET INTERCOMMUNALITE

---

**Rapporteur : Monsieur CARLES**

### **2. ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : "REGIE DES TRANSPORTS", "REGIE RESTAURATION" ET "AEROSCOPIA"**

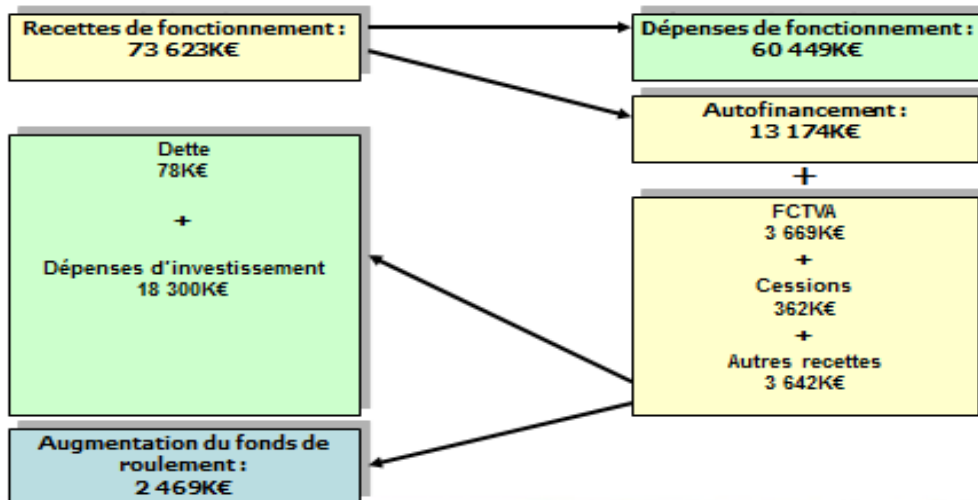


**2016, UN CAP MAINTENU MALGRÉ UN CONTEXTE FINANCIER INCERTAIN POUR LES COLLECTIVITÉS**

- Blagnac poursuit sa trajectoire et la réalisation des équipements nécessaires du fait de l'augmentation de la population.
- La contrainte financière posée par l'Etat se poursuit et ses effets s'intensifient pour Blagnac et la Métropole.
  - FPIC 2016 : 280K€
  - Contribution au redressement des comptes publics : 1 350K€



## GRANDS EQUILIBRES CONSOLIDES



Compte administratif 2016

**BLAGNAC**  
ville vitalité

## Les produits de fonctionnement



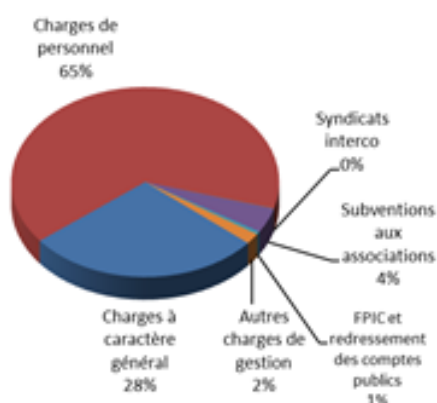
- Stabilité des produits de fonctionnement avec 0,8% et 73,6M€ en 2016
- Explications de cette stabilité :
  - Hors concours financiers de l'Etat, progression de 2M€ des produits, soit +2,8%
  - Baisse de 1,4M€ des concours financiers de l'Etat absorbant la quasi-totalité de la hausse des produits



Compte administratif 2016

**BLAGNAC**  
ville vitalité

## Les charges de fonctionnement



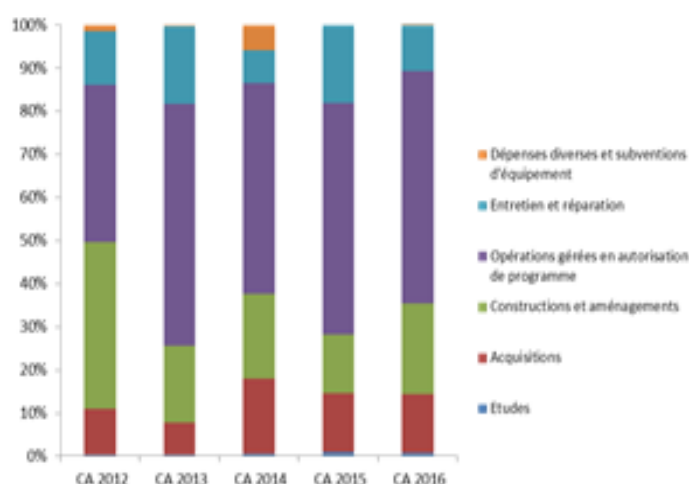
- Dépenses de fonctionnement en baisse de 1,5% en 2016
- Les charges de personnel sont en baisse de 0,4% en 2016. Leur part dans le budget de la ville continue de progresser du fait de la baisse plus forte des autres dépenses de fonctionnement.
- La part du FPIC et du redressement des comptes publics poursuit sa progression. Elle ne représente que 1% des charges de fonctionnement en 2016, mais cette partie reste à surveiller car dès 2017 elle atteindra des montants bien supérieurs à 2016.



Compte administratif 2016

**BLAGNAC**  
ville Vitalité

## Les dépenses d'équipement (hors dette)



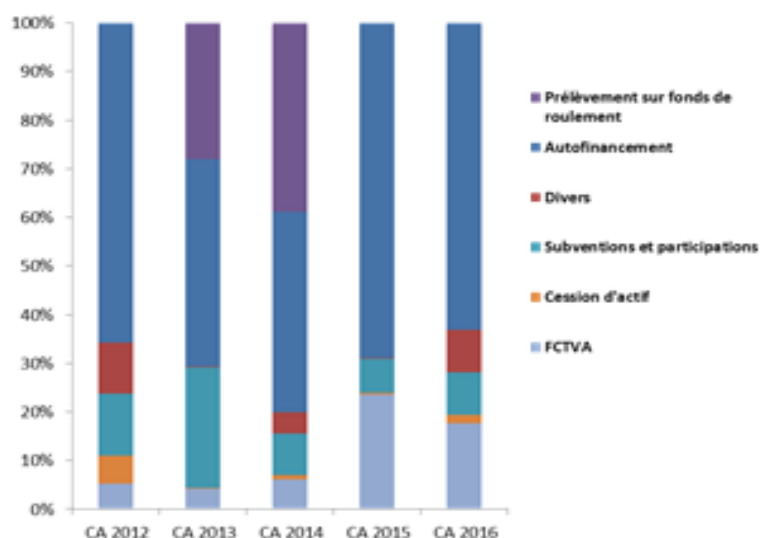
- Les dépenses d'équipement s'élèvent à 18M€ dont 9,9M€ de travaux gérés en autorisation de programme.
- Le montant des investissements connaît une hausse de 2M€ en 2016 au regard de l'exercice 2015. Cette progression est liée à la réalisation des opérations gérées en autorisation de programme telles que les sites techniques, le complexe sportif de Naudin ou la Ferme de Pinot, mais aussi du fait de la réalisation d'opérations d'entretien du patrimoine de la ville.



Compte administratif 2016

**BLAGNAC**  
ville Vitalité

## Le financement de l'investissement



- Les recettes d'investissement s'élèvent à 20,8M€.
- L'écart entre le niveau des recettes et des dépenses d'investissement permet d'abonder le fonds de roulement de 2,5M€.



Compte administratif 2016

**BLAGNAC**  
ville Vitalité

## Principales opérations de construction et d'aménagement

	CP 2016	MONTANT AP
Groupe scolaire Andromède :	114K€	14 534K€
Multi accueil des Ecureuils :	393K€	3 970K€
Gymnase Andromède :	168K€	6 232K€
Complexe sportif Naudin :	1 778K€	8 851K€
Unité centrale de production de repas :	47K€	15 442K€
Hôtel de ville :	780K€	12 400K€
Parking Place des Arts :	93K€	4 600K€
Sites techniques :	4 677K€	13 503K€
Ferme de Pinot :	2 076K€HT	4 100K€HT
Aéroscoopia :	1 572K€HT	

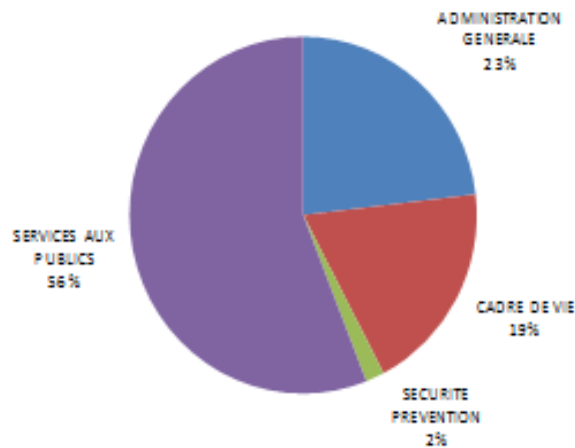


Compte administratif 2016

**BLAGNAC**  
ville Vitalité



## Répartition des dépenses par mission



### Mission services aux publics

#### – Enfance :

- Travaux d'entretien des bâtiments scolaires : 459K€
- ALAE et ALSH : 623K€ (hors dépenses de personnel)

#### – Petite enfance :

- Partenariat avec des crèches associatives : 118K€
- Travaux d'entretien des crèches : 142K€

#### – Social:

- Service d'aide à domicile : 738K€ dont 164K€ de participation de la ville
- Portage de repas : 385K€ (dépenses) / 220K€ (recettes)
- CCAS : 152K€ financés par 68K€ de participation de la ville et reprise de l'excédent

## Mission services aux publics

### – Sports :

- Subventions aux associations sportives : 1 998K€
- Réalisation d'un mur d'escalade (démarrage en 2015) : 251K€
- Travaux des tennis du Ritouret (fin des paiements) : 88K€

### – Culture :

- Subventions aux associations culturelles : 247K€
- Subventions aux associations participant au projet Aéroscopia (financées par une redevance versée par le délégataire) : 77K€

### – Jeunesse Animation :

- Programme de réussite éducative : 90K€ de dépenses  
38K€ de recettes



Compte administratif 2016

**BLAGNAC**  
ville vitalité

## Mission cadre de vie et mission sécurité et prévention

### – Déplacements :

- Régie des transports : 228K€
- Acquisition d'une Caouequine : 42K€

### – Aménagement :

- Liaison Debax / Ramiers: 231K€
- Programme de rénovation des façades : 38K€

### – Sécurité et prévention :

- Vidéosurveillance des bâtiments communaux : 97K€
- Vidéoprotection urbaine : partenariat avec la ville de Toulouse : 60K€



Compte administratif 2016

**BLAGNAC**  
ville vitalité

## Mission travaux et patrimoine : Interventions des tiers externes

TRAVAUX 2016 DU SDEHG

	PART SDEHG	PART VILLE	TOTAL
Effacement réseau d'éclairage public rue des Bûches	344 830	293 064	637 894
Rénovation de l'éclairage public Avenue du Parc (2ème tranche)	149 840	184 789	334 629
Rénovation de l'éclairage public dans divers secteurs	51 984	132 016	184 000
Rénovation du réseau d'éclairage public place de la Révolution	84 113	90 965	175 078
Rénovation du réseau d'éclairage public sur piétonnier d'accès au terrain de tennis du Ritouret	27 800	57 220	85 020
Rénovation du réseau d'éclairage public rue Paul Valéry et allées des Mûriers	3 657	19 570	23 227
Mise en lumière du Skate Park	20 623	0	20 623
<b>TOTAL</b>	<b>682 847</b>	<b>777 624</b>	<b>1 460 471</b>

ENVELOPPE LOCALE VOIRIE TOULOUSE METROPOLE

	Montant 2016
Études	20 399
Défense incendie	47 763
Entretien réparation sécurité	668 556
Études	20 399
Aménagement de sécurité	438 126
Opérations spécifiques	1 385 012
Rue de Bûches	1 278 355
Parking Debax	43 639
Rue des Mines	29 400
Divers	33 619
<b>TOTAL</b>	<b>2 559 856</b>



Compte administratif 2016

**BLAGNAC**  
ville vitalité

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE HORS DE LA PRESENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

### 3. AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL

	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2016	63 053 913,89	73 453 127,75	10 399 213,86
Report exercice 2015		36 897 030,34	
Correction affectation 2011		-4,00	
Total avec report	63 053 913,89	110 350 154,09	
<b>Résultat de clôture avant affectation</b>			<b>47 296 240,20</b>
Investissement	Dépenses	Recettes	Résultats
Exercice 2016	15 840 860,63	19 374 865,12	3 534 004,49
Report exercice 2015	4 621 051,98		
Total avec report	20 461 912,61	19 374 865,12	
<b>Résultat de clôture 001</b>			<b>-1 087 047,49</b>
Restes à réaliser reportés sur 2016	7 966 761,44	28 641,63	
Total avec Restes à réaliser	28 428 674,05	19 403 506,75	
Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement + RAR)	9 025 167,30		
Affectation du résultat 1068	9 025 167,30		
<b>Résultat reporté 002</b>	<b>38 271 072,90</b>		

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**4. AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE  
"REGIE DES TRANSPORTS"**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Exercice 2016	235 447,13	198 721,00	-36 726,13
Report de l'exercice 2015		170 934,17	
Total avec report	235 447,13	369 655,17	
<b>Résultat de clôture avant affectation</b>			<b>134 208,04</b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Exercice 2016	42 000,00	6 559,55	-35 440,45
Report de l'exercice 2015		103 059,71	
<b>Résultat de clôture</b>			<b>67 619,26</b>
Restes à réaliser reportés 2016	0,00	0,00	
Total avec restes à réaliser	42 000,00	109 619,26	
Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	0,00		
Affectation du résultat	0,00		
<b>Résultat reporté</b>	<b>134 208,04</b>		

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**5. AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE  
"REGIE RESTAURATION"**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Exercice 2016	3 744 324,40	3 654 948,21	- 89 376,19
Report de l'exercice 2015		1 009 066,99	
Total avec report	3 744 324,40	4 664 015,20	
<b>Résultat de clôture avant affectation</b>			<b>919 690,80</b>

<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Exercice 2016	17 694,94	22 915,11	5 220,17
Report de l'exercice 2015		32 195,79	
<b>Résultat de clôture</b>			<b>37 415,96</b>
Restes à réaliser reportés 2016	0,00	0,00	
Total avec restes à réaliser	17 694,94	55 110,90	
Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	0,00		
Affectation du résultat	0,0		
<b>Résultat reporté</b>	<b>919 690,80</b>		

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 6. AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET ANNEXE AEROSCOPIA"

<b>Fonctionnement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Exercice 2016	87 433,71	130 261,00	0,00
Report de l'exercice 2015		0,00	
Total avec report	87 433,71	130 261,00	
<b>Résultat de clôture avant affectation</b>			<b>42 827,29</b>
<b>Investissement</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats</b>
Exercice 2016	3 551 544,26	2 574 935,18	- 976 609,08
Report de l'exercice 2015	2 411 667,81		
<b>Résultat de clôture</b>			
Restes à réaliser reportés 2016	453 974,59	7 920 917,60	
Total avec restes à réaliser	6 417 186,66	10 495 852,78	<b>- 3 388 276,89</b>
Besoin de financement (résultat de clôture de la section d'investissement)	0,00	0,00	
Affectation du résultat			
<b>Résultat reporté</b>	<b>42 827,29</b>		

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 7. BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2017 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES : "REGIE RESTAURATION", "REGIE DES TRANSPORTS" ET "AEROSCOPIA"

Les montants du budget supplémentaire du budget principal 2017 sont les suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>		
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>10 385 226,93</b>
	- ajustements	1 331 418,00
	<i>mouvements réels</i>	782 153,00
	<i>dépenses imprévues</i>	500 000,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	49 265,00
	- restes à réaliser	7 966 761,44
	- déficit d'investissement reporté	1 087 047,49
	<b>Recettes</b>	<b>33 470 649,23</b>
	- ajustements	24 416 840,30
	<i>mouvements réels</i>	560 000,00
<i>emprunt d'équilibre</i>	-13 703 784,60	
<i>mouvements d'ordre</i>	37 560 624,90	
- restes à réaliser	28 641,63	
- réserves	9 025 167,30	
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>38 535 502,90</b>
	- ajustements	38 535 502,90
	mouvements réels	474 878,00
	dépenses imprévues	500 000,00
	mouvements d'ordre	37 560 624,90
	<b>Recettes</b>	<b>38 535 502,90</b>
	- ajustements	264 430,00
	<i>mouvements réels</i>	215 165,00
	<i>mouvements d'ordre</i>	49 265,00
	- excédent reporté	38 271 072,90

Les montants du budget supplémentaire annexe « Régie des Transports » sont les suivants :

<b>BUDGET REGIE DES TRANSPORTS</b>		
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>4 000,00</b>
	- ajustements <i>mouvements réels</i> <i>dépenses imprévues</i> <i>mouvements d'ordre</i>	4 000,00 0,00 4 000,00 0,00
	- restes à réaliser	0,00
	- déficit d'investissement reporté	0,00
	<b>Recettes</b>	<b>157 837,30</b>
	- ajustements mouvements réels emprunt d'équilibre mouvements d'ordre	90 218,04 0,00 0,00 90 218,04
	- restes à réaliser	0,00
	- excédent d'investissement reporté	67 619,26
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>361 903,04</b>
	- ajustements mouvements réels dépenses imprévues mouvements d'ordre	361 903,04 253 685,00 18 000,00 90 218,04
	<b>Recettes</b>	<b>361 903,04</b>
	- ajustements mouvements réels mouvements d'ordre	0,00 227 695,00 0,00
	- excédent reporté	134 208,04

Les montants du budget supplémentaire annexe « Régie Restauration » sont les suivants :

<b>BUDGET REGIE RESTAURATION</b>		
	<b>Dépenses</b>	<b>1 500,00</b>
	- ajustements	1 500,00
	mouvements réels	0,00
	dépenses imprévues	1 500,00
	mouvements d'ordre	0,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	- restes à réaliser	0,00
	- déficit d'investissement reporté	0,00
	<b>Recettes</b>	<b>350 406,76</b>
	- ajustements	312 990,80
	mouvements réels	0,00
	emprunt d'équilibre	0,00
	mouvements d'ordre	312 990,80
	- restes à réaliser	0,00
	- excédent d'investissement reporté	37 415,96
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>627 990,80</b>
	- ajustements	17 618,00
	mouvements réels	15 000,00
	dépenses imprévues	300 000,00
	mouvements d'ordre	312 990,80
	<b>Recettes</b>	<b>627 990,80</b>
	- ajustements	-291 700,00
	mouvements réels	-291 700,00
	mouvements d'ordre	0,00
	- excédent reporté	919 690,80



Les montants du budget supplémentaire annexe « Aéroscopia » sont les suivants :

<b>BUDGET AEROSCOPIA</b>		
<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>4 172 251,48</b>
	- ajustements	330 000,00
	mouvements réels	330 000,00
	dépenses imprévues	0,00
	mouvements d'ordre	0,00
	- restes à réaliser	453 974,59
	- déficit d'investissement reporté	3 388 276,89
	<b>Recettes</b>	<b>8 293 744,89</b>
	- ajustements	372 827,29
	mouvements réels	0,00
	emprunt d'équilibre	0,00
	mouvements d'ordre	372 827,29
	- restes à réaliser	7 920 917,60
	- excédent d'investissement reporté	0,00
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>	<b>Dépenses</b>	<b>372 827,29</b>
	- ajustements	0,00
	mouvements réels	0,00
	dépenses imprévues	0,00
	mouvements d'ordre	372 827,29
	<b>Recettes</b>	<b>372 827,29</b>
	- ajustements	330 000,00
	mouvements réels	330 000,00
	mouvements d'ordre	0,00
	- excédent reporté	42 827,29

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 8. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2017 BUDGET PRINCIPAL

### 1. Subventions de fonctionnement

#### **AFFAIRES SOCIALES**

**- L'ARCHE EN PAYS TOULOUSAIN**

**10 000 €**

Aide au financement de la structure le « Parvis » en complément de l'aide apportée par le Conseil Départemental.

**- ASSOCIATION COLOC HANDI**

**1 500 €**

Aide à l'acquisition de matériel dans le cadre de la réalisation de « l'ilot autonomie » (Andromède).

#### **AFFAIRES CULTURELLES**

**- MUSIQUE MUNICIPALE**

**5 000 €**

Participation à la célébration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'association.

**-SCHOOL OF ROCK**

**2 750 €**

Aide aux frais de sonorisation du concert du 13 mai à Blagnac.

#### **SPORTS**

**- BLAGNAC GYMNASTIQUE VOLONTAIRE**

**300 €**

Participation à l'organisation d'une journée « Sport-santé » en partenariat avec la Maison du Diabète et en lien avec la journée « Portes Ouvertes » du club.

#### **JEUNESSE ANIMATION**

**- UNIS CITÉS**

**8 250 €**

Aide au financement du service civique pour 3 jeunes Blagnacais entre 2015 et 2017.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 9. REPARTITION DES SUBVENTIONS OCTROYEES AUX ASSOCIATIONS PARTENAIRES D'AEROSCOPIA

1. Atelier des Avions :

<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
Ailes Anciennes Toulouse	21 800€
Aérothèque	4 500€
Cap Avenir Concorde	1 450€
<b>TOTAL</b>	<b>27 750€</b>

2. Fonctionnement des associations qui ont apporté des collections au musée :

<b>Associations</b>	<b>Montants</b>
Ailes Anciennes Toulouse	6 000€
Aérothèque	5 000€
Académie de l'Air et de l'Espace	4 000€
Cap Avenir Concorde	2 000€
Terre d'Envol	1 332€
Aérocherche	1 000€
Virtu'Ailes	1 000€
Spot'Air	1 000€
Répl'Air	1 000€
<b>TOTAL</b>	<b>22 332€</b>

3. Projets des associations : Aide plafonnée à 50 % du coût du projet :

<b>Associations</b>	<b>Projets</b>	<b>Montants</b>
Ailes Anciennes Toulouse	Provision pour la réalisation d'une exposition « moteur »	3 000€
	Peinture du Merlin météo	2 500 €
	Poursuite restauration Breguet 2 ponts	1 000€
	Poursuite restauration F101 Voodoo	1 000€
Aérothèque	Rachat de maquettes volées	2 900€
	Numérisation des archives	1 200€
Académie de l'Air et de l'Espace	Développement d'un volet "mémoires orales" témoignages	1 500€
	Frais de numérisation de donations de fonds photographiques	2 000€
Virtu'Ailes	Contrôle et mise en conformité du simulateur Concorde Conditionnement des équipements du poste de pilotage (ventilation)	6 000€
Cap Avenir Concorde	Aménagement complémentaire de l'îlot	1 500€
Spot'Air	Rachat et numérisation d'une collection de photos qui pourraient être mises à disposition du fonds d'archives Aéroscopia	1 000€
Replic'Air	Mise à disposition du Cap 20 et du Morane Saulnier G	1 000€
Aérocherche	Exposition Guynemer	1 000€
	Exposition sur les vestiges de l'avion de Chuck Yeager	1 000€
<b>TOTAL</b>		<b>26 600€</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**10. AUTORISATIONS DE PROGRAMME : CLOTURE DE L'AP DU GROUPE SCOLAIRE ANDROMEDE - CREATION DES AP POUR LE GROUPE SCOLAIRE AEROGARE ET TARMAC NORD AEROSCOPIA ET DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE TARMAC NORD AEROSCOPIA**

• **Clôture de l'AP du groupe scolaire Andromède :**

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme liée à la construction du groupe scolaire Andromède, l'opération étant achevée. Elle s'établit définitivement comme suit :

Programmes	AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
Groupe scolaire Andromède / P01E07	14 534 400.18	565 947,61	2 699 280,00	10 310 603,91	844 928,06	113 640,60
Montant initial	14 540 995.00	565 947,61	2 699 280,00	10 310 603,91	844 928,06	120 235,42

• **Création de l'AP du groupe scolaire Aéro gare :**

Il est proposé de créer l'autorisation de programme liée à la reconstruction du groupe scolaire Aéro gare. Elle s'établit comme suit :

Programmes	AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Groupe scolaire Aéro gare / P01E12	15 500 000 €	301 238 €	1 234 193€	5 921 904€	6 835 700€	1 206 963€

• **Création de l'AP pour le Tarmac nord Aéroscopia :**

Il est proposé de créer l'autorisation de programme liée à la réalisation du Tarmac nord Aéroscopia devant servir à accueillir un A380, un A340-600 et un A320. Elle s'établit comme suit :

Programmes	AP	CP 2017	CP 2018
Tarmac nord Aéroscopia / P01E12	4 610 000€	70 000€	4 540 000€

Dans le cadre de ce projet, la valorisation de la contribution d'Airbus, qui consistera en la remise en état des aéronefs, leur acheminement sur le nouveau tarmac et l'aménagement intérieur de l'A380, est estimé à 2,5M€.

Pour cette opération, les partenaires financiers seront sollicités à hauteur de :

- 1 500 000 € pour Toulouse Métropole
- 580 000 € pour le Conseil Régional
- 400 000 € pour le Conseil Départemental.

**Monsieur CARLES** a présenté le projet du tarmac nord d'Aéroscopia :

## AEROSCOPIA : un succès confirmé

- Depuis son inauguration en janvier 2015, une fréquentation nettement supérieure aux estimations :  
nombre de visiteurs en 2016 :
  - Musée : 176 000
  - Musée + Airbus : 270 000
- Une vocation touristique qui s'affirme et une clientèle qui s'internationalise

France.....	144 000	82 %	Etrangers.....	32 000	18 %
Région Occitanie.....	97 000	55 %	Autres régions.....	47 000	27 %
Département Haute-Garonne..	76 000	43 %			
Toulouse Agglomération.....	53 000	30 %			



BLAGNAC  
ville Vitalité

## AEROSCOPIA : un succès confirmé

- Un musée en autofinancement dans le cadre d'une exploitation en DSP (aucune contribution de la Ville en fonctionnement).
- 130 000 K€ de redevances versées par le délégataire :
  - 53 000 € pour la Ville
  - 77 000 € pour les associations qui contribuent au musée



BLAGNAC  
ville Vitalité

## Constat

Une capacité d'exposition saturée pour des gros avions tant à l'intérieur de la halle qu'à l'extérieur (tarmac existant au sud)



BLAGNAC  
ville Vitalité

## Objectifs

- Augmenter l'aire d'exposition
- Pouvoir accueillir des avions de grande envergure comme l'A 380  
Airbus conserve des avions dans cette perspective : A 380, A 340-600, A 320,...



## Etudes

- Etude de faisabilité réalisée par Détours de routes (maître d'oeuvre du parking) et S. Pierrard (architecte), Pilotage par un groupe de travail (Ville, Airbus, Manatour).
- ➔ Un projet qui prend en compte les contraintes du site et des avions de grande envergure



## Le site



## Création d'un taxiway pour l'accueil de gros porteurs



La nouvelle aire d'exposition au nord du musée pourra accueillir 1 A380, 1 A340, 1 ATR72,...  
Une vitrine industrielle exceptionnelle et unique présentant des avions qui volent de par le monde



**BLAGNAC**  
ville Vitalité

## Bâtiment d'accueil pour la visite de l' A380

Pour rendre visible l'avion sur ses 2 pontons (550 m<sup>2</sup>), il est nécessaire de construire un bâtiment en structure légère avec double galerie d'accès couverte, ascenseur, zone d'attente, contrôle d'accès, buvette, bloc sanitaire. Ce positionnement de l'A 380 est compatible avec une extension future de la halle d'1/3.



**BLAGNAC**  
ville Vitalité

## Aménagement intérieur A 380

Le projet d'aménagement intérieur prévoit une salle d'exposition interactive sur l'innovation, un lieu d'exposition temporaire, un salon VIP,... Il est pris en charge par Airbus en lien avec l'exploitant du musée.



**BLAGNAC**  
ville Vitalité

## Construction d'un Héliport



Un petit tarmac spécifique est prévu pour l'exposition statique d'hélicoptères



**BLAGNAC**  
ville Vitalité



## Mise en place d'un Aérodrome de campagne

En bordure du lac, il accueillera des avions de légende restaurés par les Ailes Anciennes: Bréguet Deux Ponts, Douglas DC-3 baptisé Dakota,...



**BLAGNAC**  
ville Vitalité

## Edification d'une Hydro-base



Le plan d'eau existant se transformera en site d'exposition pour hydravions.  
Les aéronefs seront accessibles par un ponton flottant



**BLAGNAC**  
ville Vitalité

## Budget Tarmac Nord

DEPENSES	RECETTES
Construction Tarmac.....4 074	Ville de Blagnac (*).....2 130
Maîtrise d'œuvre et frais divers..... 376	Toulouse Métropole.....1 500
Plateau traversant rue Béteille..... 160	Région..... 580
Restauration, aménagement et transfert des Avions (Airbus).....2 500	Département..... 400
	Airbus.....2 500
<b>TOTAL HT..... 7 110 K€</b>	<b>..... 7 110 K€</b>

(\*) dont 1 950 K€ de reversement de la taxe de séjour



**BLAGNAC**  
ville vitalité

## Plan de financement Aeroscopia

DEPENSES	RECETTES	%	Participations globalisées
€ HT	€ HT	Participation	
<b>MUSÉE</b>	Ville de Blagnac 8 800 000	41 %	
Construction 16 255 000	Toulouse Métropole 5 000 000	23 %	
Parking annexe et cheminement 1 305 000	Airbus 3 500 000	16 %	
<b>FERME DE PINOT</b>	Conseil Régional 2 680 000	14,50 %	
Réhabilitation 4 100 000	Conseil Départemental 1 570 000	7 %	Ville de Blagnac 10 930 000 38 %
	Aérothèque 100 000	0,50 %	Toulouse Métropole 6 500 000 22,7 %
<i>Sous Total</i> 21 650 000	<i>21 650 000</i>	<i>100%</i>	Airbus 6 000 000 21 %
<b>TARMAC NORD</b>	Ville de Blagnac 2 130 000	30 %	Conseil Régional 3 260 000 11 %
Aménagement du Tarmac 4 450 000	Toulouse Métropole 1 500 000	21 %	Conseil Départemental 1 970 000 7 %
Plateau traversant rue Béteille 160 000	Conseil Régional 580 000	8 %	Aérothèque 100 000 0,3 %
Restauration / Aménagement et transfert des avions (Airbus) 2 500 000	Conseil Départemental 400 000	6 %	
	Airbus 2 500 000	35 %	
<i>Sous Total</i> 7 110 000	<i>7 110 000</i>	<i>100 %</i>	
<b>TOTAL</b> 28 760 000	<b>28 760 000</b>		

## Planning

Etudes, consultation des entreprises..... 2<sup>ème</sup> semestre 2017

Travaux..... Année 2018

Livraison : début 2019



**BLAGNAC**  
ville vitallizée

**AUTORISATIONS DE PROGRAMMES  
« GROUPE SCOLAIRE ANDROMEDE » ET « GROUPE SCOLAIRE AEROGARE »  
ADOPTES A L'UNANIMITE**

**6 VOIX CONTRE  
DU GROUPE D'OPPOSITION « POUR LES BLAGNACAIS »  
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE  
POUR L'AUTORISATION DE PROGRAMME « TARMAC NORD AEROSCOPIA »**

### 11. CONSTITUTION ET REPRISE DE PROVISIONS

<b>Nature de la provision</b>	<b>État des provisions au 01/01/2017</b>	<b>Montant des provisions reprises exercice 2017</b>	<b>Montant des nouvelles provisions constituées exercice 2017</b>	<b>Total des provisions</b>
Provisions pour risques et charges	341 965,00 €	49 265,00 €	2 000,00 €	294 700,00 €
Provision pour dépréciations (créances douteuses)	501 420,87 €	0,00 €	0,00 €	501420,87€

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **12. ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC TOULOUSE METROPOLE ET LA FONDATION "INSTITUT MEDITERRANEEN DES METIERS DE LA LONGEVITE" (I2ML) DANS LE CADRE DU PROJET "SMART LAB"**

Lancé en 2014 par Toulouse Métropole et la Ville de Blagnac, un projet de «quartier intergénérationnel» a été remporté par le consortium Vinci Immobilier et la Cité Jardins. Il s'agit de la réalisation de logements évolutifs et adaptables sur l'îlot 11 de la ZAC d'Andromède à Blagnac. Au sein des bâtiments (collectif et villas) un espace (désigné par le terme Smart Lab) de 240 m<sup>2</sup>, vitrine de la Silver économie, sera à la disposition des habitants et ouvert au public.

En 2016, la Cité Jardins (futur propriétaire du « Modu-Lab » - Recherche et solutions pour l'autonomie des personnes) a procédé à un appel à candidature pour recruter un gestionnaire du lieu. Le comité de pilotage, chargé de prendre les décisions stratégiques du projet, a retenu la fondation I2ML. Située à Nîmes cette fondation gère déjà un Living Lab dans cette ville.

Le caractère innovant de ce projet, démonstrateur de l'Open Métropole, est d'associer l'ensemble des acteurs publics concernés par les politiques du vieillissement.

Pour l'élaboration et la structuration de cet espace innovant, il convient d'effectuer une étude de préfiguration qui portera sur :

- l'ingénierie de projet : objectifs et structuration juridique pour la mise en œuvre de la gouvernance,
- l'élaboration du modèle économique
- la construction de l'écosystème
- l'aménagement technique et financier du Modu-Lab

Toulouse Métropole financera cette étude par le versement d'une subvention de 60 900 € et la Ville de Blagnac mettra à disposition des locaux pour accueillir le chargé de mission qui sera recruté ad hoc pour la durée de la convention soit l'année 2017. Ces locaux seront situés dans « l'Espace Andromède ».

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **13. ADOPTION D'UNE CONVENTION DE SOUTIEN POUR ODYSSUD-SPECTACLES AVEC LA REGION OCCITANIE ET ACCEPTATION DE LA SUBVENTION**

Il est proposé d'adopter la convention de soutien et d'accepter la subvention octroyée, soit 48 000 € TTC.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **14. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT SUR LES CREDITS DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) AU TITRE DE LA PREVENTION EN DIRECTION DES JEUNES, LA PREVENTION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LA SECURISATION DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES**

Demandes de subventions pour :

- les missions de prévention des violences intrafamiliales, aux femmes et aide aux victimes (coût de l'action : 23 000 € TTC)
- la sécurisation des établissements scolaires (coût de l'action : 272 000 € TTC)
- les missions de prévention en direction des jeunes (coût de l'action : 123 000 € TTC)

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **15. ADHESION DE LA COMMUNE A L'INTER RESEAUX DES PROFESSIONNELS DU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN (IRDSU)**

L'IRDSU organise des évènements, des rencontres, porte la parole des professionnels, met en place des outils d'échange et de partage de ressources, publie des offres d'emploi.

L'IRDSU est soutenu par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires et compte plus de 180 collectivités parmi ses adhérents.

Le montant de la cotisation annuelle est de 350 € TTC pour les collectivités de 10 000 à 100 000 habitants.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **COMMANDE PUBLIQUE**

---

**Rapporteur : Madame FOLI**

#### **16. ACHAT DE CARBURANTS - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC TOULOUSE METROPOLE, LA VILLE DE TOULOUSE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUSE ET LE CENTRE TOULOUSAIN DES MAISONS DE RETRAITE**

La Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, la commune de Blagnac, le CCAS de Toulouse et le Centre Toulousain des Maisons de Retraite ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à l'achat de carburants.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations et de doter les collectivités d'un outil commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles 28 et 101 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en

vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**17. SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAINE : ADOPTION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE TOULOUSE, TOULOUSE METROPOLE ET DES COMMUNES MEMBRES DE TOULOUSE METROPOLE**

La Ville de Toulouse, Toulouse Métropole, les communes de Blagnac et d'Aucamville et de Saint Jean ont décidé d'un commun accord de procéder ensemble à la fourniture, l'installation, la mise en service et la maintenance d'un système de vidéoprotection urbaine.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations et de doter les collectivités d'un outil commun, il est proposé de créer un groupement de commandes en application des articles 28 et 101 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, en vue de retenir en commun des titulaires de marchés.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**AMENAGEMENT ET TRAVAUX**

---

**Rapporteur : Monsieur BERGON**

**18. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG) : MISE EN PLACE D'UN ECLAIRAGE PUBLIC, CHEMIN DES RAMIERS DEPUIS LE ROND-POINT DE LA MATHE VERS LA BASE DE LOISIRS DES QUINZE SOLS**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	3 088 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	11 409 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune</b>	<b>5 111 €</b>
Total	19 608 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

## Eclairage des Ramiers Schéma d'implantation



**BLAGNAC**  
ville Vitalité



**BLAGNAC**  
ville Vitalité

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **19. ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC TOULOUSE METROPOLE POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA REMISE EN ETAT DU Puits GEOTHERMIQUE DU RAMIER**

En application du Code Minier qui impose que l'exploitation des deux puits géothermiques du Ramier et du Ritouret soit assurée par un seul exploitant, un permis d'exploiter les deux puits pour une durée de 15 ans a été accordé par arrêté préfectoral du 25 mars 2010 au délégataire du service de chauffage urbain.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement du contrat de concession du réseau de chaleur de Blagnac, désormais de la compétence de Toulouse Métropole, il a été convenu que le puits du Ramier serait intégré dans le périmètre de la concession. Ceci permettra, par ailleurs, de pouvoir alimenter partiellement la piscine, en tant qu'abonné spécifique, au moyen d'une source d'énergie renouvelable.

Le puits du Ramier étant actuellement bouché, la convention prévoit donc un droit de raccordement correspondant aux coûts prévisionnels de débouchage et de remise en service de ce puits pour un montant maximum de 487 991 € HT.

La convention entrera en vigueur à compter de la date de démarrage du nouveau contrat de concession du réseau de chaleur de Blagnac, le 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Le délégataire du réseau de chaleur s'engagera à effectuer toutes les démarches auprès des autorités compétentes en vue de l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux de débouchage pour la remise en service du puits du Ramier.

La police d'abonnement qui sera conclue entre le concessionnaire et la Commune de Blagnac fixera ce montant prévisionnel qui représente le plafond des droits de raccordement dus par la commune en qualité d'abonné au réseau.

Dans le cadre du contrat de concession du réseau de chaleur, le délégataire s'engagera à réaliser le programme de travaux relatifs au puits du Ramier, annexé à la présente convention dans un délai de trois mois à compter de la prise d'effet dudit contrat.

En cas d'échec du débouchage, le puits sera rebouché comme l'impose la réglementation. Un décompte des travaux réalisés sera adressé à la Ville pour un montant maximal de 484 991 € HT. Dans ce cas, l'abonné « piscine du Ramier » sera retiré de la liste des abonnés du contrat de concession du réseau de chaleur.

### **Tracé du réseau de chaleur**

En rouge : réseau historique – En vert : abonnés historiques





## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **20. RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE AEROGARE - ENGAGEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LE CHOIX DES MAITRES D'OEUVRE - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ADOPTION DU VERSEMENT D'UNE PRIME AUX CANDIDATS DONT L'OFFRE EST CONFORME**

L'équipement comprendra 5 ensembles :

- o Une école maternelle de 6 classes et les espaces associés (dortoirs, salle de motricité ...) ;
- o Une école élémentaire de 11 classes ;
- o Une unité de restauration ;
- o Un complexe commun regroupant les équipements mutualisés comme la salle multimédia, la Bibliothèque Centre de Documentation (BCD), les locaux administratifs, les locaux de l'ALAE, les locaux techniques, un atelier pour le gardien et des espaces de repos pour les personnel ;
- o Un équipement sportif mutualisé pour les écoles et utilisé par le public en dehors des heures scolaires.

Ces ensembles seront complétés par :

- o Les espaces récréatifs pour chacune des écoles,
- o les zones paysagères,
- o les accès et les circulations (y compris aire de livraison),
- o les espaces techniques,
- o l'aire de stockage des déchets,
- o les espaces de stationnement,
- o les espaces publics aménagés (cheminements, parc,...)
- o un City Park et des jeux d'enfants.

La surface utile (S.U.) est estimée à 4 104 m<sup>2</sup> et la surface de plancher (S.D.P) estimée à ce stade est de : 5 028 m<sup>2</sup>.

La surface dédiée au stationnement des véhicules légers doit permettre d'accueillir 30 places de parking dont 20 places pour le personnel et 10 places dites de dépose-minute.

La part de l'enveloppe financière de l'opération affectée aux travaux (selon le programme ci-dessus y compris aménagements paysagers de l'espace public), s'élève à 9 500 000 €.H.T. mois m0 dont 1 270 000 € HT de travaux préparatoires (démolition/désamiantage) et 1 894 860 € HT pour le gymnase.

Compte tenu de son importance, ce projet sera réalisé en adéquation parfaite avec l'outil de gestion technique du patrimoine dont la commune dispose.

Cette démarche nécessite d'imposer aux équipes de maîtrise d'œuvre, les compétences nécessaires à la production des éléments de conception et de réalisation dans les formats compatibles avec l'outil existant (charte graphique et modélisation 3D).

En conséquence, il sera demandé aux candidats, dès le stade du concours de remettre une maquette numérique de leur projet qu'ils intégreront à la maquette des bâtiments environnants fournie par la ville.

Le nombre maximal de candidats admis à concourir a été fixé à 4. La prime accordée aux participants au concours de maîtrise d'œuvre proposée est de 47 000 € H.T. maximum par candidat ayant remis une offre entièrement conforme aux exigences établies par le règlement de

concours.

## GROUPE SCOLAIRE AEROGARE

### ACCES ET LISIBILITE

- Retrouver des porosités entre la Place de Verdun et la route de Grenade par la création d'espaces publics et de circulations douces.
- Signifier l'entrée du groupe scolaire depuis la Place de Verdun.
- Faciliter l'accès aux équipements depuis la Place de Verdun en termes de dessertes, stationnement, d'arrêt (dépose des enfants), tout en minimisant les impacts sur la circulation,
- Faciliter l'accessibilité des différentes catégories de public : parents, élèves, enseignants,...
- Eriger un front urbain coté route de Grenade.

### IDENTITE

- Créer une entrée unique et une direction unique. L'accès sera situé à proximité des bureaux de direction.
- Etablir une mutualisation des équipements destinés aux deux écoles, maternelle et élémentaire, tels que les locaux de restauration et les équipements sportifs.
- Conserver les arbres remarquables.



**BLAGNAC**  
ville Vitalité

## RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE AEROGARE ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE SPECIALE

### LISTE MAJORITE

#### TITULAIRES

Christian BERGON  
Maurice BIDOUILH  
Monique COMBES  
Alain RIGOUT

#### SUPPLEANTS

Françoise FOLI  
Catherine ESCHARD  
Maryse CAUJOLLE  
Jean-Paul TEJEDOR

### LISTE OPPOSITION

#### TITULAIRE

David GERSON

#### SUPPLEANT

Marc POZZA



**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **21. COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE PÉDESTRE DE LA HAUTE-GARONNE (CRDP31) : CRÉATION D'UN ITINÉRAIRE DE RANDONNÉE SUR LE TERRITOIRE DE BLAGNAC INSCRIT DANS LE TOPOGUIDE « TOULOUSE MÉTROPOLÉ A PIED »**

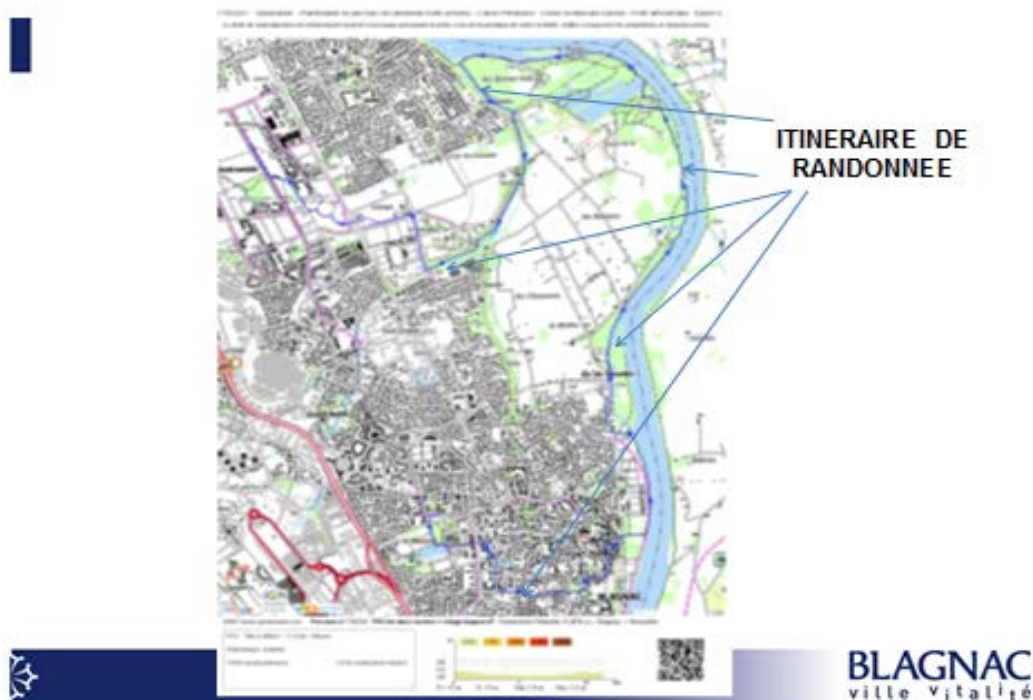
Dans le cadre de sa politique de développement de la marche, Toulouse Métropole poursuit le maillage du territoire des 37 communes métropolitaines.

Ainsi, l'Office de Tourisme Métropolitain "So Toulouse" a signé le 27 avril 2016 une convention de partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne (CRDP31), représentant la Fédération Française de la Randonnée sur la Haute-Garonne, dont le but est de promouvoir le territoire métropolitain à travers la marche sous toutes ses pratiques.

Lors de la Commission « Modes Doux » de Toulouse Métropole du 7 décembre 2016, le CRDP 31 a présenté un projet qui comprend plusieurs mesures :

- Participer à la création de 20 itinéraires de promenade et randonnée (PR), linéaires ou en boucles, accessibles par le réseau de transports en commun Tisséo, qui ont vocation à être labellisés FFRandonnée, certification de la qualité et de la sécurité des parcours ;
- Concevoir et éditer un topoguide dans la collection FFRandonnée Promenades et Randonnées « Toulouse Métropole à pied », pour assurer la promotion des 20 circuits PR labellisés, à paraître en 2018 ;
- Concevoir et éditer 20 Randofiches numériques, téléchargeables au format PDF depuis le site internet de l'Office de Tourisme, du CRDP 31, de Toulouse Métropole et de ses 37 communes membres, à paraître en 2018 ;
- Concevoir une application Randomobile téléchargeable en 3 langues, compatible avec tous les systèmes d'exploitation des appareils mobiles, livrable en 2018.

Le CRDP31 propose également un premier itinéraire de randonnée sur le territoire de la commune de Blagnac. Le CRDP sollicite un accord de principe afin de faire figurer cet itinéraire dans le topoguide « Toulouse Métropole à pied » et sollicite l'autorisation d'un démarrage anticipé du balisage et, par la suite de son entretien sur les propriétés communales.



**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Rapporteur : Monsieur BIDOUILH**

### **22. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (P.L.U.I-H) DE TOULOUSE METROPOLE, AVANT SON ARRET EN CONSEIL DE LA METROPOLE**

Les principaux changements pour Blagnac concernent (cf. documents joints):

- Le règlement graphique
- La cohérence urbanisme transport
- la création d'un seuil minimal de densité
- l'homogénéisation des règles en matière de création de places de stationnement
- La création du Coefficient de surface Eco Aménageable (CSE)
- L'obligation de raccordement au réseau de chaleur existant

#### **Quelques points à retenir:**

➤ **La recherche d'une simplification et harmonisation des documents :**  
les 663 secteurs réglementaires des PLU sont réduits à 110 dans le PLUIH

➤ **Un document adapté à un « urbanisme négocié de projets » et pas seulement réglementaire:** des règles d'objectifs de qualité viennent désormais compléter des règles quantitatives

➤ **Une traduction des PLU à quasi droit constant,** en raison d'un calendrier d'élaboration du PLUIH très contraint

➤ **L'introduction de nouveaux outils** réglementaires et d'outils de préconisations annexes au PLU

ex: palette de recommandation des végétaux, fiches de préconisations pour les éléments de bâtis protégés.

**Après analyse de l'ensemble du dossier,  
il est proposé un avis favorable  
avec 13 réserves  
et plusieurs demandes de corrections et/ou ajustements techniques**

**DELIBERATION ADOPTEE PAR 29 VOIX :**  
**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE « BLAGNAC A CŒUR »**  
**CONDUIT PAR BERNARD KELLER**  
**2 VOIX DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »**  
**CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE D'OPPOSITION « BLAGNAC POUR TOUS »**  
**CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

## **23. ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL (RLPi) : AVIS DE LA COMMUNE AVANT SON ARRÊT EN CONSEIL DE LA METROPOLE**

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) est destiné à adapter la réglementation nationale de la publicité, des enseignes et des préenseignes aux enjeux locaux et au territoire, afin de protéger le cadre de vie, le patrimoine et les paysages tout en préservant l'attractivité de la Métropole par le soutien au développement économique.

Le projet de RLPi établit 8 types de zones sur le territoire aggloméré de Toulouse Métropole:

### 5 zones thématiques :

Les espaces de nature

Les secteurs du patrimoine bâti et le site patrimonial remarquable de Toulouse

Les centralités

Les zones d'activités économiques et/ou commerciales ainsi que le périmètre hors agglomération

L'emprise aéroportuaire de Toulouse-Blagnac.

### 3 zones résidentielles en fonction des caractéristiques des communes :

Les zones résidentielles à ambiance rurale

Les zones résidentielles à ambiance péri-urbaine

Les zones résidentielles à ambiance urbaine.

Certaines communes ont souhaité qu'une partie de leur territoire situé en zone résidentielle puisse relever de deux zonages, au regard de leur caractéristiques.

Le territoire de la commune de Blagnac est couvert par 6 zones :

Zone 1 : espaces de nature

Zone 3 : centralités

Zone 5 : ambiance péri-urbaine

Zone 6 : ambiance urbaine

Zone 7 d'activités

Zone 8 : emprise aéroportuaire Toulouse-Blagnac

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **24. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) : ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2018**

Le tarif de base maximal applicable à la commune de Blagnac ressort à 20,60 €/m<sup>2</sup>/an (20,50 €/m<sup>2</sup>/an pour l'année 2017).

Il est proposé de voter ce tarif de base qui induit les tarifs des différents supports :

Dispositifs	ENSEIGNES				PUBLICITES ET PREENSEIGNES NON NUMERIQUES		PUBLICITES ET PREENSEIGNES NUMERIQUES	
	$S \leq 7 \text{ m}^2$	$7\text{m}^2 < S \leq 12 \text{ m}^2$	$12\text{m}^2 < S \leq 50 \text{ m}^2$ (x2)	$S > 50 \text{ m}^2$ (x4)	$S \leq 50 \text{ m}^2$	$S > 50 \text{ m}^2$ (x2)	$S \leq 50 \text{ m}^2$ (x3)	$S > 50 \text{ m}^2$ (x6)
<b>Tarifs 2018 par m<sup>2</sup></b>	<b>exonéré</b>	<b>20,60 €</b>	<b>41,20 €</b>	<b>82,40 €</b>	<b>20,60 €</b>	<b>41,20 €</b>	<b>61,80 €</b>	<b>123,60 €</b>

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**25. RESIDENCE L'ESCALE : REGULARISATION D'EMPRISE AVEC PROMOLOGIS**

Rappel : délibérations des 29 juin 2009 et 18 décembre 2013 approuvant le déclassement et la vente du terrain des anciens logements de l'école Aérogare à Promologis. L'acte de vente a été signé le 4 juin 2014.

Promologis a dû procéder à une modification du projet et rajouter en cours d'opération, une rampe d'accès. Cette dernière a été réalisée sur un délaissé d'emprise publique communale pour une surface de 23 m<sup>2</sup> environ selon plan joint.

Il convient dès lors de régulariser la situation et de céder cette parcelle à Promologis.

S'agissant d'une adaptation pour l'accessibilité de l'opération, et à la demande de la ville, il est proposé de la vendre sans augmentation du prix initial, ce dernier ayant été basé sur la SHON du programme.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**26. REGULARISATION D'EMPRISE AVEC LA COPROPRIETE SITUEE 15 AVENUE DU PARC : DECLASSEMENT ET RETROCESSION DE L'ACCES AU PARKING SOUTERRAIN**

Afin de privilégier un parti pris d'aménagement « ouvert », les espaces communs (verts et piétonniers) des résidences de logements collectifs du secteur du Ritouret, avaient été pris en charge par la commune qui en assure leur entretien.

Lors du découpage parcellaire, l'accès du parking souterrain privé et l'abri à vélos de la résidence

« Les Pins » située 15 avenue du Parc, se sont retrouvés dans l'emprise communale.

Il s'agit de deux emprises d'environ 130 m<sup>2</sup> et 10 m<sup>2</sup> à faire préciser par le géomètre, à

prendre sur la parcelle cadastrée section BL n° 37 selon plan joint.

S'agissant d'espaces initialement payés dans le cadre de la charge foncière du programme puisque faisant partie de l'assiette du permis de construire, il est proposé de céder cette emprise moyennant l'euro symbolique.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **27. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA "SAS NIKAIADIS" CONCERNANT LA RETROCESSION D'EMPRISES DESTINEES A ETRE INCORPOREES AU DOMAINE PUBLIC - SUBSTITUTION DE LA "SAS NIKAIADIS" PAR LA SOCIETE "KLEPIERRE"**

Rappel : délibération du 30 mai 2007 approuvant l'acquisition à l'euro symbolique, d'emprises appartenant au Groupement Immobilier Aéronautique (G.I.A.) et destinées à être incorporées dans le domaine public (voirie et espaces verts) en bordure des avenues Salvador Dali et Léonard de Vinci. Le protocole d'accord correspondant a été signé le 19 décembre 2007.

Dans le cadre du projet de cession de cet ensemble immobilier, la SAS NIKAIADIS représentée par Monsieur Thierry CORNAC, s'est substituée au G.I.A dans ses droits et obligations résultant dudit protocole. Cette substitution a été approuvée par délibération du 20 novembre 2014.

La SAS NIKAIADIS a fait part à la commune de son souhait de revendre le bien immobilier à la Société KLEPIERRE. Il convient d'accepter cette nouvelle substitution.

## DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

### **28. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2016**

#### **LES ACQUISITIONS**

#### **✓ 5 dossiers d'acquisition de propriétés dans la zone maraîchère :**

- acquisition de la maison de Monsieur CALMETTES en vue de sa démolition : 80 000 €
- Acquisition de diverses parcelles à cultiver à :
  - Monsieur POZZA pour une surface totale de 11 471 m<sup>2</sup> : 57 355 €
  - Monsieur BARRAT Jean pour une surface totale de 13 985 m<sup>2</sup> : 69 925 €
  - Monsieur BARRAT Jérôme pour une surface totale de 58 202 m<sup>2</sup> : 87 375 €
  - Monsieur BARRAT Michel pour une surface totale de 17 314 m<sup>2</sup> : 86 570 €

#### **✓ 2 dossiers d'acquisition de maisons situées dans le centre-ville : il s'agit d'opportunités pour lesquelles la commune s'est portée acquéreur dans le cadre des aménagements de l'Hôtel de Ville et de la place des Arts :**

- Consorts LAMORT DE GAIL : 720 000 €
- Madame FRANCHI : 180 000 €

- ✓ **Acquisition à la SEM OPPIDEA de l'espace Andromède** : acquisition de la structure de commercialisation de la ZAC en vue de l'affecter notamment au Conseil de Quartier Andromède : 143 989,20 € HT.

Les acquisitions conclues en 2016 correspondent à des acquisitions nécessaires à la réalisation d'un équipement public (Conseil de Quartier Andromède) ou bien des opportunités que la commune a saisies pour les intégrer dans le projet du centre-ville ou bien qui répondent aux objectifs et projets de la commune de pérennisation de la zone maraîchère.

#### **LES VENTES**

- ✓ **Aliénation des anciens locaux de la crèche les Dauphins** à la SCI SACRINALINES : 101 000 €
- ✓ **Cession à TOULOUSE METROPOLE et à titre gratuit de l'aire de nomades**

Les ventes correspondent à une cession de locaux dont la commune n'a plus l'utilité dans le cadre de la gestion de son patrimoine et à la cession de l'aire de nomades dans le cadre du transfert de compétence à l'EPCI.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **29. ACQUISITION D'UNE MAISON AUX CONSORTS DAYDE**

Une maison appartenant aux Consorts DAYDE située 8 Place des Arts (parcelle d'une surface de 208 m<sup>2</sup>) est proposée à la vente.

Il est proposé de l'acquérir dans le cadre du projet d'aménagement de la Place des Arts.

Le prix de vente présenté par les propriétaires d'un montant de 290 000 € correspondant à une offre qui leur a été faite, a été agréé par France Domaine.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **30. CESSION D'UNE PARCELLE A MADAME SORBADERE**

La commune a acquis la maison appartenant aux Consorts LAMORT DE GAIL - située 5 rue Sarrazinière - dans le cadre du projet d'aménagement de la Place des Arts.

Il avait été demandé par ces mêmes propriétaires qu'une emprise d'espace vert d'environ 17 m<sup>2</sup> sur laquelle ils bénéficiaient d'une servitude pour un collecteur pluvial (puisard), soit ultérieurement rétrocédée à la propriétaire riveraine.



Madame SORBADERE ayant indiqué à la commune qu'elle souhaitait effectivement acquérir ce terrain, il est proposé d'approuver cette cession au prix de 200 € HT / m<sup>2</sup> agréé par France Domaine.

## **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **31. MODIFICATION DE DÉNOMINATION DE VOIES**

Modification du boulevard Henri ZIEGLER et du boulevard de l'Europe :

Par délibération en date du 30 novembre 2011, le conseil municipal a approuvé la dénomination du Boulevard de l'Europe qui démarrait au niveau de l'intersection de la rue George Sand et de l'avenue Hector Berlioz pour se terminer au rond-point de Garossos, sur la commune de Beauzelle.

Aujourd'hui, après concertation entre les communes de Beauzelle et de Blagnac, il est proposé de débaptiser le tronçon de l'avenue de l'Europe situé entre le boulevard Henri ZIEGLER et le rond-point de Garossos afin de prolonger ledit boulevard Henri ZIEGLER jusqu'à la limite de la commune (plan ci-joint).

## **DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **ENFANCE EDUCATION**

---

**Rapporteur : Madame COMBES**

### **32. ADOPTION DES REGLEMENTS ACTUALISES D'INSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL COLLECTIF ET FAMILIAL DU JEUNE ENFANT (EAJE)**

Il convient d'actualiser le règlement d'inscription et de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) en y intégrant les modifications suivantes :

- modalités de pré-inscription et possibilité de compléter le dossier en ligne via le « Portail Familles »,
- information des familles sur la procédure d'administration de médicaments par le personnel non infirmier, dans le cadre de la mise en œuvre d'un protocole médicamenteux (PAI, urgence ou fièvre supérieure ou égale à 38°5)
- déduction financière pour les familles en cas d'impossibilité d'assurer une continuité de service,

- précisions apportées aux familles sur l'organisation des sorties :
  - déplacement à pieds encadré par au moins deux professionnels conformément à la législation en vigueur,
  - autorisation d'utiliser le tramway avec les enfants pour les assistantes maternelles de la crèche familiale.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**33. ADOPTION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU "RELAIS ASSISTANTS MATERNELS" (RAM)**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Garonne souhaite que soit instauré un règlement-type de fonctionnement des Relais Assistants Maternelles (RAM) afin de communiquer sur leur cadre d'intervention et leur fonctionnement ainsi que sur leurs engagements respectifs et sur ceux des usagers.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**34. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE DU TRANSFERT EN BUS ORGANISE ENTRE LE QUARTIER DES BARRADELS ET LE GROUPE SCOLAIRE LES PRES**

Ce service était jusque-là assuré exclusivement le matin. Pour la rentrée 2017, au regard des effectifs concernés et à la demande des familles, il est proposé d'étendre ce service au retour de l'école.

Aussi, afin d'intégrer les nouveaux horaires de fonctionnement ainsi que les mesures de sécurité et de prise en charge des enfants, il convient de modifier le règlement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Rapporteur : Monsieur CARLES**

### **35. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR ACTUALISE DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE**

La prise en charge par le Guichet Unique des réinscriptions et inscriptions au Conservatoire municipal de Musique et de Danse pour la saison 2017/2018 nécessite l'actualisation de leurs modalités.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **36. ADOPTION DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT « CULTURE - POLITIQUE DE LA VILLE 2017-2020 » AVEC L'ETAT, TOULOUSE METROPOLE, LES VILLES DE TOULOUSE, COLOMIERS, CUGNAUX ET LES INSTITUTIONS CULTURELLES PRESENTES SUR LE TERRITOIRE METROPOLITAIN**

L'État/Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Occitanie, Toulouse Métropole, les villes de Toulouse, Colomiers, Blagnac et Cugnaux souhaitent inscrire la Culture - un des leviers d'actions du Contrat de ville Toulouse Métropole 2015-2020- au cœur du développement social et urbain en s'appuyant sur les équipements et opérateurs culturels qu'ils soutiennent conjointement.

Dès lors, l'élaboration d'une Charte d'engagement « Culture – Politique de la Ville » mobilisant l'État, les collectivités territoriales, les institutions labellisées et les équipements culturels est apparue nécessaire, afin de :

- favoriser l'accès à la culture des habitants des quartiers prioritaires de la politique de ville,
- valoriser les actions déjà conduites en ce sens et les inscrire pour les années à venir dans des logiques de coopération avec les acteurs relevant de la politique de la ville.

Cette Charte d'engagement « Culture- Politique de la Ville » est un document à destination des acteurs associatifs, culturels et artistiques, sociaux, éducatifs, ou travaillant dans le cadre de la politique de la ville soutenus conjointement par l'État et les collectivités, ou désireux de s'engager dans les quartiers prioritaires.

Une fiche est établie pour chaque établissement culturel présentant principalement son référent, la synthèse de ses missions premières, les engagements pris jusqu'en 2020 sur des axes, des territoires et des publics ciblés, avec une attention particulière pour certains de ces derniers (personnes en difficultés, enfants, adolescents et jeunes adultes).

Pour Blagnac, participent à la Charte : Odysud et la direction des Affaires Culturelles.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## SPORTS

---

**Rapporteur : Madame FOLI**

### **37. ADOPTION DU NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR DES PISCINES MUNICIPALES**

Le règlement intérieur des piscines a été réactualisé en juin 2016 et l'ensemble du personnel des équipements concernés veille au respect de ses termes en lien avec les services de police (municipale et nationale) et avec l'appui, en période estivale, d'une société de sécurité.

Néanmoins, les incidents et les incivilités se multiplient, notamment l'été.

Sur la base de ce constat, il est nécessaire de renforcer les mesures permettant de lutter contre ces incivilités en conférant au personnel des piscines la possibilité de rappeler les usagers à l'ordre et de sanctionner les manquements graves au règlement intérieur avec la police municipale.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## JEUNESSE ET ANIMATIONS

---

**Rapporteur : Monsieur MAAFRI**

### **38. CREATION D'UN DISPOSITIF "BOURSE D'AIDE AU BAFA" POUR LES JEUNES DE 18 ANS A 25 ANS**

Partant du constat qu'il est difficile de trouver un nombre suffisant de candidats blagnacais au poste d'animateur pour satisfaire les besoins de la Ville, il est proposé de créer un nouveau dispositif d'aide « Bourse d'aide au BAFA » pour les jeunes blagnacais de 18 à 25 ans.

Principes du dispositif :

- 12 bourses (montant : 900 euros) soit une enveloppe de 10 800 €,
- la formation est confiée à un prestataire, reconnu par l'État et répondant au cahier des charges,
- à l'issue de la campagne de communication, les candidatures seront étudiées par une commission d'élus et de techniciens,
- les candidats retenus valideront les étapes de la formation et réaliseront une contrepartie bénévole correspondant au 2/3 du montant de la bourse,
- le bénéficiaire acceptera, en parallèle de sa formation BAFA, un contrat de travail en qualité d'animateur vacataire pour l'année scolaire 2017/2018.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **39. ADOPTION DE LA CONVENTION 2017 AVEC LE GROUPEMENT D'INTERÊT GENERAL "REUSSITE EDUCATIVE" DE TOULOUSE METROPOLE**

Financement de ce dispositif :

<b>GIP Réussite Éducative Toulouse Métropole</b>	Commune de Blagnac	Total
<b>56 690 €</b>	33 499 €	90 189 €

La subvention, d'un montant de 56 690 € octroyée par le « GIP Réussite Éducative Toulouse Métropole », sera versée en fin d'année 2017.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## **AFFAIRES SOCIALES**

---

**Rapporteur : Madame BOUSQUET-FABRE**

### **40. APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE N° 15M447 "D'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE ET RENFORCE DES PARTICIPANTS DU PLIE DANS LE CADRE DE PARCOURS D'INSERTION PROFESSIONNELLE" ANNEES 2016-2017- LOT 5 "ACCOMPAGNEMENT TOUT PUBLIC DU SECTEUR DE BLAGNAC"**

Cet avenant précise les modes opératoires attendus et le nouvel indice de revalorisation applicable aux prix du marché (cf. document ci-joint)

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Rapporteur : Monsieur BOUREAU**

### **41. CREATIONS D'EMPLOIS**

Filière administrative :

- Cadre d'emplois des attachés 4
- Cadre d'emplois des rédacteurs 1
- Cadre d'emplois des adjoints administratifs 6

Filière technique :

- Cadre d'emplois des techniciens 1
- Cadre d'emplois des adjoints techniques 2

Filière animation :

- Cadre d'emplois des animateurs 1
- Cadre d'emplois des adjoints d'animation 1

Filière sociale :

- Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles 1

Filière médico-sociale :

- Cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux 1
- Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture 2

Filière culturelle :

- Cadre d'emplois des bibliothécaires 1
- Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique 1

à temps non complet à raison de 17h00

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### **42. CREATION D'UN EMPLOI DE CHEF DE PROJET TERRITORIAL POLITIQUE DE LA VILLE**

Emploi de Chef de projet territorial « Politique de la Ville » à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### 43. CREATION D'EMPLOIS DE SAISONNIERS D'ETE

Filière	Catégorie B	Catégorie C
Administrative - adjoint administratif		37
Technique - adjoint technique		108
Sportive - éducateur des APS	4	
Animation - adjoint d'animation et adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe		59

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### 44. DEPASSEMENT A TITRE DEROGATOIRE DU CONTINGENT MENSUEL D'HEURES SUPPLEMENTAIRES

Compte tenu des besoins des services, il est proposé de valider à titre dérogatoire, et après avis du Comité technique, le principe du recours au dépassement du contingent mensuel maximum de 25 heures.

Ce principe pourra être retenu dans le cadre de l'organisation de manifestations exceptionnelles nécessitant la réalisation d'heures supplémentaires au-delà de 25 heures mensuelles, qui ne peuvent pas faire l'objet de récupérations.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 45. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE RELATIVE A LA MISE A JOUR DE L'ETAT ANNUEL DES MISES A DISPOSITION DE PERSONNELS AUPRES DE DIVERS ORGANISMES

GRADE	STRUCTURE D'ACCUEIL	ANCIENNE DUREE HEBDOMADAIRE	NOUVELLE DUREE HEBDOMADAIRE
<b>SPORTS</b>			
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Football Club	22h	22h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Football Club	15h	15h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	Blagnac Tennis Club	26h	26h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	BSC Natation	26h	26h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	BSC Athlétisme	26h	26h
EAPS ppal 1 <sup>ère</sup> classe	BSC Athlétisme	10h	10h
			35h du 1 <sup>er</sup> au 31/07
<b>MANIFESTATIONS</b>			
Agent de maîtrise	Blagnac Boxing Club	3h	3h
<b>AFFAIRES CULTURELLES</b>			
Attaché	MJC des Arts de Blagnac	35h	35h
Adjoint admin. 1 <sup>ère</sup> classe	MJC des Arts de Blagnac	35h	35h
Adjoint d'anim. 2 <sup>ème</sup> classe	MJC des Arts de Blagnac	17h45	17h45
Adjoint d'anim. 2 <sup>ème</sup> classe	MJC des Arts de Blagnac	32h30	32h30

EAPS : Educateur des activités physiques et sportives

#### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

#### 46. MODIFICATION DES MODALITES DE FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 relatif notamment à la rémunération des personnels des collectivités territoriales, prévoit une revalorisation de l'indice brut terminal de la Fonction publique, qui passe de 1015 à 1022 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Dans la mesure où les indemnités allouées aux élus sont calculées sur la base de cet indice brut terminal, il convient de modifier la précédente délibération qui visait l'indice brut 1015, et de valider le calcul de ces indemnités en pourcentage du nouvel indice brut terminal à compter de la date de modification prévue par le décret susvisé, soit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE



## 47. PROTECTION FONCTIONNELLE DEMANDEE PAR MONSIEUR LOUMAGNE

Pour statuer valablement sur toute demande de protection fonctionnelle, l'Assemblée Délibérante doit être en mesure de vérifier que les critères d'octroi suivants sont effectivement réunis :

- Qualité d'élu ou d'ancien élu ;
- Lien avec les fonctions d'élu actuelles ou anciennes ;
- Nature pénale de l'affaire ;
- Absence de faute personnelle (détachable des fonctions d'élu).

C'est pourquoi, afin de permettre à l'Assemblée d'apprécier cette demande, un complément d'information a été sollicité auprès de l'intéressé par courrier du 24 mai 2017 - notamment pour permettre l'instruction des deux derniers critères - requérant toutes pièces justificatives utiles (convocation, plainte, réquisitoire,...) permettant d'apprécier les circonstances dans lesquelles s'inscrivent les faits reprochés.

En l'absence de réponse, un nouveau courrier de relance du 16 juin 2017 a été porté à M.LOUMAGNE par la Police municipale pour remise en mains propres, en vain, les 16, 17 et 19 juin 2017. En l'absence de l'intéressé, les courriers précités lui ont également été adressés par courriel et envoi recommandé avec accusé de réception.

Cependant, l'intéressé n'a apporté aucun élément de réponse à la demande de la Commune. Dès lors, en l'absence d'éléments, les conditions d'octroi de la protection fonctionnelle ne peuvent être vérifiées, empêchant l'Assemblée d'octroyer le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur LOUMAGNE.

## QUESTIONS ECRITES

---

POSEES PAR : **MONSIEUR POZZA**

### ↳ **RENTREE SCOLAIRE 2017-2018 :**

« Comme lors de l'année scolaire 2016-2017, de nouvelles classes vont être ouvertes en septembre 2017. Nous souhaiterions connaître le nombre d'élèves prévus lors de la rentrée 2017 ainsi que le nombre de places disponibles en ALSH. »

**Madame COMBES** a répondu :

« À la rentrée 2016-2017, les effectifs augmentent de 81 élèves soit une hausse de 3,5 %. Le nombre total d'élèves passe donc de 2 315 à 2 396. Le mouvement de hausse des effectifs constaté depuis 2010 continue. Cette rentrée est marquée par 5 ouvertures de classes : 2 ouvertures de classes élémentaires et 1 classe maternelle à l'école « Les Perséides », 1 ouverture de classe à l'école élémentaire « Les Prés », 1 ouverture de classe à l'école élémentaire « Aérogare ».

Depuis 2010, 20 classes supplémentaires ont été ouvertes. Une réflexion prospective est engagée pour anticiper l'avenir.

Une hausse que la ville accompagne avec constance en maintenant en l'état ses dotations financières et en personnel (1 ATSEM par classe soit 8 postes créés en 7 ans), en augmentant la capacité d'accueil des ALAE et de la restauration scolaire, en investissant pour ses équipements scolaires : ouverture des groupes scolaires « Jean Moulin » à la rentrée 2013, « Les Perséides » à la rentrée 2014, réhabilitation du groupe scolaire « Aérogare » pour la rentrée 2021.

Concernant les ALSH, la commune est dotée d'une offre confortable et accessible (tarification au quotient familial) et en l'état ouverte à tous sans critère de priorité : BARRICOU MATERNEL a un agrément pour 150 places qui sera porté à 160 à la rentrée 2017 ; les PRES MATERNEL a un agrément pour 150 places et BARRICOU ELEMENTAIRE a un agrément pour 250 places. Cette offre est à ce jour suffisante, même si là encore une étude de prospective est à suivre notamment pour l'offre en élémentaire. À noter que les effectifs augmentent moins vite en ALSH qu'en scolaire.

Pour l'été 2017, les réservations sont clôturées depuis le 9 juin. Les effectifs maxima ne sont atteints que sur Barricou élémentaire et sur 3 jours : les 10, 11 et 13 juillet. Cette situation est identique aux autres années.

Nous ne pouvons que regretter les pratiques de certaines familles qui bloquent des places en les réservant, notamment sur les mercredis, mais ne les utilisent pas : environ 30 enfants d'écart entre les effectifs prévisionnels et les enfants présents. »

### ↳ CARTE PASTEL TISSEO :

« Nous sommes alertés par de nombreux Blagnacais sur la fin de la gratuité pour les plus de 65 ans de la carte « Pastel Tisséo » alors que vous vous étiez engagés à maintenir ce dispositif en vous substituant à Tisséo si ce dernier la rendait payante. »

**Monsieur TEJEDOR** a répondu. Ses propos étaient illustrés par le diaporama ci-dessus.

## EVOLUTION DU DISPOSITIF TISSEO CARTE PASTEL SENIOR

Une nouvelle tarification solidaire a été décidée par le comité syndical de TISSEO à compter du 3 juillet 2017 :

Le nouveau système de tarification prendra en compte les ressources, l'âge, le statut de la personne (retraité à partir de 62 ans, senior à partir de 65 ans, personne en situation de handicap, demandeur d'emploi, jeune,...)



**Les nouvelles réductions s'appliquent aux retraités de 62 ans et plus et aux seniors de plus de 65 ans (seuls concernés dans l'ancien dispositif)**

Revenus imposables	Abonnement mensuel	Plein tarif TOUT PUBLIC	Ticket 10 déplacements	Plein tarif TOUT PUBLIC
> 1 141 €/mois	15 €		8 €	
< 1 141 € et 801 €/mois	10 €	50 €	4 €	13,40 €
< 801 €	Gratuité		Gratuité	

**Les tarifs seniors restent très avantageux par rapport aux pleins tarifs (70 % de réduction)**

**Les personnes au minimum vieillesse conservent la gratuité**



## CONSEQUENCES POUR LES COMMUNES

- Plus de gestion dérogatoire des titres de transport par les communes, seules les agences TISSEO délivreront les titres de transport
- les intéressés pourront aller directement à l'agence de l'aéroport, soit par le TAD soit par le TRAM, pour créer leur carte pastel, ensuite rechargement dans les stations de tram
- plus possible de maintenir une gratuité pour les seniors qui serait en contradiction avec la politique tarifaire de TISSEO et la nôtre : la commune applique une tarification assise sur les revenus des ménages.



BLAGNAC  
ville vitalité

**MONSIEUR LE MAIRE** a conclu la séance en annonçant que le Directeur de l'Administration Générale, Dominique TACHE, qui durant 34 ans avait instruit les séances du Conseil municipal, avait décidé de prendre sa retraite et venait donc d'assister à sa dernière séance. (*Applaudissements nourris de l'assemblée*).

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ETE ABORDEE,  
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE A 21H20**

**LE TEXTE COMPLET DES DELIBERATIONS PEUT ETRE CONSULTE EN MAIRIE.  
LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTE A L'HOTEL DE  
VILLE DES SA RETRANSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS.**